

Projet de loi Industrie verte et financement des Industries agroalimentaires La Coopération Agricole remet son rapport à Roland Lescure

A quelques encablures de l'ouverture du Salon de l'Agriculture et dans le cadre de la préparation du Projet de loi Industrie Verte, La Coopération Agricole a remis son rapport* au ministre délégué à l'Industrie, Roland Lescure. Avec pour objectif de répondre à l'impérieuse nécessité de restaurer la souveraineté alimentaire, la fédération des coopératives agricoles propose 4 axes de travail pour une industrie décarbonée, connectée et robotisée, attractive, compétitive et ancrée dans les territoires. Les moyens de cet enjeu national ? Des investissements ambitieux et une dynamique collective incluant l'ensemble de la chaîne alimentaire, les acteurs des territoires et la volonté de la puissance publique.

L'explosion des coûts de l'énergie et des autres matières premières que subissent actuellement les filières alimentaires risque d'accélérer la faiblesse structurelle de notre industrie. La pénurie de main d'œuvre est également devenue un enjeu clé pour les années qui viennent, de même que la dégradation de l'image de nos activités auprès des Français. Les défis à relever s'avèrent nombreux. La Coopération Agricole propose donc que l'industrie s'engage fermement sur 4 axes stratégiques de transformations : la décarbonation, la modernisation, l'attractivité et l'ancrage dans les territoires.

1. **Une industrie décarbonée** : l'agriculture et l'agro-alimentaire qui représentent 21 % des émissions de gaz à effet de serre doivent prendre toute leur part dans la lutte contre le **changement climatique**. Pour suivre la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone, les investissements annuels supplémentaires par rapport à la tendance sont de 1,8 milliards d'euros en 2023 et de 7,9 milliards d'euros à l'horizon 2050. Elles entendent également continuer à investir dans l'économie circulaire en luttant contre le gaspillage et en développant des processus « zéros déchets ».
2. **Une industrie connectée et robotisée** : la **modernisation** de l'outil de production passera nécessairement par la robotisation d'autant plus que l'IAA (Industrie Agroalimentaire) est aujourd'hui l'industrie la moins équipée. Mais la modernisation c'est aussi la maîtrise de la data grâce à laquelle les filières alimentaires pourront mieux anticiper et satisfaire les demandes du consommateur en orientant qualitativement, quantitativement et en continu la production agricole et agroalimentaire.
3. **Une industrie attractive** : aujourd'hui, déjà 40 000 emplois sont non pourvus dans les filières alimentaires. Les IAA ont donc à opérer une révolution culturelle en matière de **ressources humaines**. Elles devront procéder à une gestion prévisionnelle des compétences, intensifier le recours à l'apprentissage et développer des pôles de vie et d'emploi attractifs.
4. **Une industrie compétitive et ancrée dans les territoires** : les industries agroalimentaires doivent mieux **s'intégrer** dans leur écosystème économique, en lien avec la production agricole, et en renforçant leurs interactions avec la société dans son ensemble. Un chantier d'autant plus nécessaire que, selon le sondage IFOP réalisé pour La Coopération Agricole**, l'image positive de l'industrie auprès des Français a perdu 20 points en 10 ans (passant de 81 % à 60 % d'image positive). 66 % ne souhaitent d'ailleurs pas d'usine agroalimentaire près de chez eux.

La Coopération Agricole formule quatre demandes transversales pour permettre la réalisation de ces axes :

- la convergence réglementaire européenne ;
- l'élaboration d'une nouvelle feuille de route stratégique pour les industries agroalimentaires ;
- l'accélération du traitement administratif des projets pour accompagner la transformation de nos industries ;
- le soutien des politiques publiques dans l'accompagnement des transformations.

« Jusqu'à l'angle mort des politiques publiques, l'industrie de notre pays doit retrouver ses lettres de noblesse avec une politique ambitieuse et forte : le Projet de Loi « Industrie verte » en cours de préparation et les futurs investissements dans



les Industries agro-alimentaires doivent répondre à cette nécessité pour assurer la fonction vitale de nourrir et sauvegarder notre souveraineté alimentaire. Si nous devons poursuivre la conduite des transitions, les distorsions de concurrence sont également un fléau à stopper. Nous devons veiller à ne pas fragiliser notre production agricole et notre industrie alimentaire, indissociables l'une de l'autre, en prenant des décisions qui sont à contre-temps des autres pays européens. A agir ainsi, nous n'entraînons qu'une seule chose : l'affaiblissement de nos filières et l'augmentation des importations, sachant que 30% de ce que nous mangeons n'est déjà pas produit en France ! En tant qu'acteurs des territoires et de l'alimentation, nous appelons à donner les moyens d'une industrie française forte, pouvant proposer une offre alimentaire pérenne, diversifiée et accessible à tous. » déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.

*Rapport « De l'assiette aux champs : Relocaliser et accélérer la transformation des industries agroalimentaires au sein des territoires », février 2023

** Sondage IFOP réalisé du 24 au 28 novembre 2022 auprès de 1001 personnes

Contacts presse

Denis Le Chatelier – 06 09 93 31 23
dlechatelier@gmail.com

Guillaume Bazaille - 06 77 98 22 94
guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com

Syril Giorgioni - 06 74 55 35 49
syril.giorgioni@bazailleconsulting.com

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé
Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française

La Coopération Agricole en chiffres

2 200

entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA

86,6

milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation)

190 000

salariés (filiales incluses)

Plus de $\frac{3}{4}$

des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative

40 %

du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français

93 %

des entreprises coopératives sont des PME ou TPE

